

Mastère professionnel :

Dermatologie Professionnelle et de l'environnement

Co-Directeurs du Mastère professionnel

Co-Directeur 1 :

- Nom et Prénom : Pr Mohamed DENGUEZLI
- E-mail : mohamed.denguezli@rns.tn

Co-Directeur 2 :

- Nom et Prénom : Pr Najib MRIZEK
 - E-mail : najib.mrizek@rns.tn
-

Coordinateurs du Mastère professionnel

Coordinateur 1 :

- Nom et Prénom : Pr Maher MAOUA
- E-mail: maouamaher@yahoo.fr

Coordinateur 2:

- Nom et Prénom : Pr Ag. Imen KACEM
 - E-mail: kacem.imane@live.fr
-

Objectifs du Mastère professionnel

-Permettre aux cadres de la santé d'acquérir des :

- Compétences : Dermatologie professionnelle et de l'environnement
- Savoir faire : Perfectionnement dans le domaine de dermato-allergologie professionnelle.
Réalisation des explorations en Dermato-allergologie professionnelle

- Connaissances : Dermatologie – Pathologie professionnelle

-Promouvoir la recherche et améliorer la qualité en matière de Dermatologie Professionnelle et de l'Environnement

Public cible

- Les Médecins
- Les Pharmaciens
- Les Médecins Dentistes (titulaires ou résidents en formation).

Capacité d'accueil

30 apprenants par promotion (Une promotion chaque année)

Descriptif de l'enseignement

- Régime d'Etude :Mastère professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
- Durée d'études :2 ans d'études clôturés par un mémoire de fin d'études
- Volume horaire :14 semaines d'enseignement en mode présentiel théoriques sous forme des séances de cours et des Travaux personnels continues par semestre et réparties sur des modules fondamentaux et transversaux
- Modules enseignés :

Tout au long de la formation, chaque apprenant doit dispenser les modules fondamentaux suivants:

Unité d'enseignement fondamentale 1: Biologie et immunologie

Unité d'enseignement fondamentale 2: Dermatoses dues à des agents physiques

Unité d'enseignement fondamentale 3:Dermatoses dues à des agents chimiques et Dermatoses de contact allergique

Unité d'enseignement fondamentale 4:Dermatoses dues à des agents vivants

Unité d'enseignement fondamentale 5:Autres dermatoses

Unité d'enseignement fondamentale 6: Influence de l'activité professionnelle sur les affections cutanées

Unité d'enseignement fondamentale 7:Prévention / Législation Réparation

En outre, le candidat doit valider deux modules transversaux au choix parmi trois modules possibles à savoir le module anglais médical, le module méthodologie de recherche et le module certificat informatique et internet C2I.

- **Assiduité:**

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20% du volume horaire total de chaque module. Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen du module à la session principale.

Est déclaré défaillant (doit refaire le module avec la cohorte qui suit), tout candidat ayant un quota d'absences dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

- **Journées d'études**

Les rencontres se feront chaque vendredis et/ou samedis hebdomadairement selon un organigramme préétabli et les séances se dérouleront à la faculté de médecine de Sousse (salle d'ED).

- **Modalités d'évaluations:**

- **Session principale**

Chaque module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 100% de la moyenne totale et qui englobe toutes les unités d'enseignement.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu la moyenne totale=10 lors de la session principale doivent repasser l'examen lors de la session de rattrapage

- **Session de rattrapage**

Le module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 100% de la moyenne totale.

Tout candidat ayant validé l'ensemble des modules fondamentaux et transversaux doit valider les stages pratiques durent 30 jours (15j/année universitaire) et ont lieu dans les services hospitalo-universitaires afin d'atteindre les objectifs éducationnels. Ces stages sont sous la responsabilité d'un enseignant encadreur. Ces stages ont pour objectifs de :

- S'initier à l'activité des services hospitaliers concernés par le mastère : Dermatologie – Allergologie – Médecine du Travail

- Contribuer à l'activité de ces services : Visites des patients, Staff médicaux ... et Apprendre les techniques d'exploration en Dermato-allergologie et en Médecine du Travail : Patch-tests...

L'apprenant ayant validé l'ensemble des modules et qui a effectué ses stages pratiques sera autorisé à choisir son sujet de mémoire en fonction de la nature des problèmes qu'il rencontre sur les lieux de travail et en fonction de ses affinités avec tel ou tel module.

[Soutenance de mémoire de fin d'études.](#)

Les sujets de mémoire des candidats sont inspirés des travaux de groupe que réalisent les candidats tout au long de leur apprentissage. Il s'agit d'une évaluation notée sur 20 sous forme d'une discussion élargie avec le candidat sur le sujet de mémoire avec les membres du jury.